

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 50 (1970)
Heft: 4: Les Suisses en France

Rubrik: 52 assemblée générale : 17 juin 1970

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

52^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

17 juin 1970

La Chambre de commerce suisse en France a tenu le 17 juin 1970, à l'Hôtel Hilton, sa 52^e Assemblée Générale, sous la présidence de M. Jean-Louis Gilliéron.

Le Rapport annuel, reproduit ci-après, a été lu par le Directeur général, M. Georges O. Robert-Tissot, Docteur en droit. Après lecture des rapports du trésorier et des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes et donné décharge au Conseil d'Administration de sa gestion.

Rapport du Conseil d'administration sur l'Exercice 1969

INTRODUCTION

Dans l'ensemble du monde occidental, le développement des affaires a continué en 1969 sur la même lancée que l'année précédente. Il a cependant été accompagné d'une inflation généralisée qui met en péril l'économie traditionnelle. Pour l'enrayer, les pays industrialisés ont pris des mesures de limitation des crédits et d'encouragement de l'épargne. Nous nous acheminons donc vers une période de recherche d'un nouvel équilibre.

Sur le plan monétaire, l'année a été marquée par la création de droits de tirages spéciaux sur le Fonds Monétaire International qui devrait permettre de remplacer, aux dires de ses promoteurs, une insuffisance éventuelle de production d'or. Par ailleurs, l'accroissement de la masse des Eurodollars en a fait une véritable monnaie financière internationale. Il a fallu également faire face à des problèmes d'ajustement international des parités, le 13 août le franc français a été dévalué de 12,5 % et le 27 octobre, le mark allemand était réévalué de 8,5 %.

Économie française

Le Gouvernement actuel, entré en fonction le 22 juin après le départ du Général de Gaulle, s'est efforcé d'instaurer « une nouvelle Société » dont les objectifs sont : l'industrialisation accélérée du pays, l'équilibre budgétaire par la limitation des dépenses publiques, la modernisation de l'Administration et l'amélioration des conditions sociales.

Un plan de redressement de l'économie présenté en novembre, a donné des résultats positifs. Ces mesures comprenaient entre autres un encadrement sévère du crédit.

La Conférence au sommet de La Haye a permis à la France et à ses partenaires de la CEE de réaliser un accord sur les conditions de l'élargissement du Marché commun aux pays candidats. On peut donc s'attendre à une relance de l'Europe dans les années à venir.

Quant aux exportations françaises dans le monde, elles ont bénéficié des ajustements monétaires intervenus et l'équilibre de la balance commerciale dépendra, dans l'avenir, des efforts qui seront faits en vue d'être et de rester compétitifs.

Économie suisse

C'est sous le signe de la surchauffe et de la pénurie de main-d'œuvre que l'économie suisse a vécu l'exercice écoulé. Aussi le Gouvernement fédéral a-t-il proposé en fin d'année un ensemble de mesures destinées à mettre un frein à la tendance inflationniste. Dans le même temps, il a renouvelé sa volonté de maintenir la parité du franc suisse.

Commerce extérieur de la Suisse

L'accélération de la croissance économique de la Suisse, déjà très marquée en 1968, s'est poursuivie en 1969. Les exportations se sont élevées à 20 milliards de francs suisses, soit une augmentation de 15,6 % par rapport à 1968, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé de ces dernières années.

Quant aux importations, elles se sont élevées à 22,7 milliards de francs suisses, soit 17 % de plus qu'en 1968. Cette forte augmentation des importations a accentué le solde passif de la balance commerciale qui, de 2,1 milliards en 1968, est passée à 2,7 milliards.

Place de la France dans le commerce extérieur de la Suisse

La France, en 1969, a été le deuxième fournisseur de la Suisse, après la R.F.A., et son quatrième client, après la R.F.A., les U.S.A. et l'Italie.

Place de la Suisse dans le commerce extérieur de la France

— Sixième client, après la R.F.A., L'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les Pays-Bas et les U.S.A.

— Huitième fournisseur, après la R.F.A., l'Union Belgo-Luxembourgeoise, l'Italie, les U.S.A., les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Algérie.

Il faut noter ici que la Suisse, septième fournisseur en 1968, a perdu un rang en 1969. Il y a lieu donc de faire un effort particulier pour conserver pour le moins le rang actuel.

Les exportations de la France vers la Suisse ont atteint 2 milliards 753 millions de francs suisses, soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 1968. Par ailleurs, les importations en provenance de Suisse totalisent un milliard 718 millions de francs suisses, ce qui représente 14,9 % de plus qu'en 1968.

A la forte augmentation des exportations vers la Suisse a correspondu une hausse marquée des importations de Suisse, de sorte que le solde des échanges qui était de un milliard 280 millions en 1968, s'élève à un milliard 35 millions, en faveur de la France en 1969.

Position des principaux produits suisses sur le marché français :

Principaux produits exportés par la Suisse à destination de la France en 1969, avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1968. (en millions de francs suisses).

	millions de Fs	pourcentage d'augmentation
Machines non-électriques	460,9	+ 27,8 %
Produits chimiques organiques	286,3	+ 28 %
Machines électriques	95,8	+ 28 %
Instruments et appareils	88,8	+ 16 %
Montres	87,9	+ 20,4 %
Pierres Gemmes	78,1	+ 20,5 %
Fromages	56,3	+ 2,5 %
Textiles	51,6	+ 22,5 %
Colorants organiques synthétiques	49,6	+ 9,9 %
Livres et journaux	49,—	+ 0,4 %
Produits pharmaceutiques	15,1	+ 3,4 %

Ce tableau fait clairement apparaître que l'industrie des machines et les produits chimiques améliorent constamment leur position et constituent l'élément de pointe de nos exportations en France.

Par ailleurs, l'industrie des journaux et livres semble avoir atteint un plafond depuis deux ans.

Position des principaux produits français sur le marché suisse :

Principaux produits importés de France par la Suisse en 1969 avec leur pourcentage d'augmentation par rapport à 1968 (en millions de francs suisses).

	millions de Fs	pourcentage d'augmentation
Produits sidérurgiques	296,4	+ 19,3 %
Véhicules routiers	232,5	+ 23,4 %
Machines non-électriques	186,9	+ 21,6 %
Combustibles	181,1	+ 10,2 %
Céréales	150,9	— 12,6 %
Produits chimiques organiques	136,3	— 1,7 %
Vins	92,2	+ 11,7 %
Pierres gemmes	73,7	+ 12,7 %
Produits chimiques inorganiques	71,—	+ 14,5 %
Livres et journaux	70,8	+ 18,2 %

Il ressort de ce tableau que l'industrie automobile française, par rapport à ses concurrentes italiennes, allemandes, anglaises ou américaines, est parfaitement compétitive sur le marché suisse. D'autre part, on enregistre une forte progression des ventes de machines lourdes françaises, ainsi qu'un essor des livres et journaux français.

Accroissement des produits manufacturés par rapport aux matières premières qui jouaient toujours un rôle important dans les importations suisses.

ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Le développement et la complexité des échanges, le durcissement de la concurrence, la concentration industrielle, le contrôle des changes et les problèmes fiscaux, et de la T.V.A. en particulier, ont eu pour conséquence une augmentation des sollicitations dont notre Compagnie a été l'objet.

Une rationalisation progressive du travail et une amélioration technique des qualifications du personnel ont permis à notre Compagnie de répondre à plus de :

- 20.000 lettres individuelles,
- 5.000 visiteurs,
- 19.000 appels téléphoniques,

soit une augmentation globale de 15 % par rapport à l'exercice précédent et de 100 % par rapport à 1965, pour les lettres. L'effectif au siège de Paris était de 14 personnes en 1965 et de 12 personnes en 1969.

SERVICES COMMERCIAUX

Les questions les plus diverses sont posées à ces services qui ont continué à répondre en 1969 à toutes sortes de renseignements généraux. Cette tâche d'intérêt collectif continue à être d'un poids très lourd par rapport aux moyens réels dont dispose notre Association.

L'effort a porté sur le côté pratique, notamment dans l'organisation du travail et la répartition suivante :

Participation suisse dans les foires françaises

Notre Compagnie constate qu'en France il y aura encore de la place pour une amélioration des exportations suisses et que ce marché de 50 millions de consommateurs, à portée immédiate de la Suisse, peut et doit être mieux utilisé. Les 96.000 Suisses de France déplorent que la Suisse ait pratiquement disparu depuis 1959 des manifestations commerciales régionales ou internationales de France. En effet, elle n'apparaît plus qu'à travers les Sociétés qui acceptent individuellement de faire les frais d'un stand particulier. La Commission d'Expansion a procédé au cours de 1969 à l'étude d'un pavillon suisse itinérant susceptible de représenter essentiellement des industries petites et moyennes, 4 à 6 fois par an, dans des foires internationales comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc.

Les études sont actuellement suffisamment poussées pour qu'une enquête soit lancée en 1970 auprès des intéressés, plus particulièrement les fabricants de produits recherchant le contact direct avec le consommateur de masse, tout en limitant les frais au maximum.

Débouchés maritimes suisses

Il a paru entrer dans le cadre de notre mission d'introduire, auprès de nos adhérents suisses, les responsables du développement de certains ports français désireux de les faire mieux connaître aux grands importateurs et exportateurs suisses. Nous avons donc présenté au cours d'un dîner d'affaires, à Zurich : « Nantes, pôle d'expansion de l'ouest européen ». Nous avons également patronné une semaine d'information en Suisse sur « Les nouvelles possibilités portuaires et tarifaires de Marseille ». La presse, la radio et la télévision suisses en ont largement rendu compte.

Promotions de vente

Notre Chambre s'est penchée sur les possibilités de ventes en France de certains produits, dont les vins blancs suisses qui n'ont pas leur pareil dans la production française. Une campagne dans le second semestre a permis de doubler le chiffre importé habituellement.

Participation dans les foires suisses

Nous avons pu faciliter l'organisation de participations collectives à des foires spécialisées suisses. L'expérience faite depuis deux ans à Saint-Gall et ensuite à Zurich a incité d'autres organismes cantonaux à recourir à nos services.

Représentation

La recherche de représentants et organismes de représentants hautement qualifiés a lieu aussi bien sur le marché français que sur le marché suisse. Le « Bulletin Hebdomadaire » est un instrument de contact efficace pour résoudre les problèmes individuels qui nous sont posés dans ce domaine.

Mise en relations d'industriels

Par l'intermédiaire de notre Compagnie, des ingénieurs, conseils d'entreprises, sont intervenus pour restructurer des sociétés dont l'équilibre commercial n'était plus assuré dans l'évolution actuelle de l'Europe. Par ailleurs nous avons mis des chefs d'entreprises en relations, en vue de faciliter des concentrations, des fusions ou des accords de collaboration éventuels.

Recherche de locaux industriels et commerciaux

Depuis longtemps, notre Compagnie recevait des offres et des demandes de locaux. Des contacts intéressants ont été donnés et ont abouti favorablement.

Recherche de cadres

Nous avons facilité la recherche de cadres et, là aussi, nous avons pu aider à résoudre certains problèmes particuliers qui se présentaient dans les entreprises.

SERVICE JURIDIQUE

Comme chaque année, ce service a assisté les créanciers obligés de procéder à des — démarches de recouvrements de l'autre côté de la frontière. Il a fourni également de nombreux renseignements à nos adhérents et à des clients occasionnels, en — matière fiscale et douanière.

Il s'est occupé également de recherches

— d'antériorité de marques et des formalités de dépôts, ainsi que

— d'implantation de Sociétés et de l'élaboration des Statuts.

Il a collaboré, dans ce domaine, avec des spécialistes de premier ordre.

Enfin, la signature de la Convention pour éviter la double imposition, ainsi que des modalités d'application de l'avenant signé en décembre, posent de nombreux problèmes aux entreprises que nous aidons en vue de trouver des solutions.

SERVICE DES PUBLICATIONS

En 1969, la *Revue économique franco-suisse* a traité les thèmes suivants :

— Gestion de l'Entreprise,

— Avenir de l'Énergie,

— Liaisons routières,

— Situation Monétaire Internationale.

Le *Bulletin Hebdomadaire d'Information*, pour sa part, s'est préparé à devenir l'organe d'information économique, administratif et politique des chefs d'entreprises.

L'*Annuaire franco-suisse*, quant à lui, a été modernisé aussi bien sur le fond que dans la forme.

MANIFESTATIONS

L'activité externe de notre Compagnie s'est concrétisée de la manière suivante :

- 25 mars : Conférence-Débat à la Chambre de Commerce Internationale sur « la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises », avec exposés introductifs par M. Michel Logan, Chef du Service de la participation des salariés à l'expansion, M. Guy Bertault, Directeur-Général Adjoint de Viniprix, et M. Pierre Lot, Directeur du Crédit Commercial de France.
- 13 mai : Déjeuner-Conférence à l'Union Interalliée, à l'issue duquel Monsieur l'Ambassadeur Albert Weitnauer a traité de « La Suisse et l'Europe de demain ».
- 28 mai : Conférence-Débat à Zurich, Zunfthaus zur Meisen, présidée par M. André Morice, Sénateur-Maire de Nantes, ancien Ministre, sur le thème « Nantes, pôle d'expansion de l'Ouest Européen ».
- 2-6 juin : Semaine d'information en Suisse sur « Les Nouvelles possibilités portuaires et tarifaires de Marseille », à Saint-Gall, Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève avec l'aimable appui des Chambres de commerce cantonales intéressées.

- 26 juin : Assemblée Générale et Dîner-Conférence à l'Hôtel Hilton, à l'issue duquel M. Jean-Maxime Lévêque, Administrateur Directeur Général du Crédit Commercial de France, a présenté un exposé intitulé : « Où en est l'économie française ? ».
- 2 octobre : Visite de « La Lainière de Roubaix », Éts Prouvost Masurel & Cie et « La Redoute » à Lille, avec réception à l'Hôtel de Ville de Lille.
- 27 octobre : Présentation d'un film avec conférence sur la Grande Dixence, au Palais des Congrès de la Foire Internationale de Marseille, sous le patronage de M. Paul Chaudet, ancien Président de la Confédération suisse.
- 10 décembre : Dîner-conférence à l'Hôtel Hilton, à l'issue duquel M. Marcel Naville, Président du Comité International de la Croix-Rouge, a traité du sujet suivant : « Le Comité International de la Croix-Rouge face au monde d'aujourd'hui ».

AUTRES ACTIVITÉS

Liaisons routières

Depuis 1964 nous manifestons le souhait de voir se rejoindre rapidement les systèmes autoroutiers de France et de Suisse. Il serait en effet peu rationnel que l'autoroute Saint-Gall-Zurich-Berne-Genève ne soit pas reliée directement à l'axe Paris-Marseille. A notre satisfaction nous avons appris que l'autoroute alpine va être réalisée par un groupe privé et que, d'ici 1978, la liaison Genève-Chambéry-Grenoble-Valence sera chose faite, avec bretelle de Chambéry à Lyon par le Tunnel de l'Épine et une autre de Grenoble à Lyon par Bourgoin. Par ailleurs, l'autoroute va être construite par un groupe privé, également, de Genève à Le Fayet, ce qui assurera une liaison autoroutière continue par le Tunnel du Mont-Blanc, de Genève à Milan et à l'ensemble du réseau autoroutier italien.

On peut espérer qu'un jour viendra où une liaison convenable existera entre Genève et Pont-d'Ain avec prolongement sur Satolas-Lyon et Mâcon. Enfin on parle de nouveau de l'autoroute A 36 qui joindra Beaune à Mulhouse, en passant par Dôle et Besançon. Si elle pouvait se réaliser, elle permettrait de relier Berne et Neuchâtel, à la Franche-Comté et à Paris.

Convention en vue d'éviter les doubles impositions

Lors de notre Cinquantenaire, nous avons eu des déclarations encourageantes pour un aménagement de cette Convention que nous souhaitons depuis longtemps. Un avenant a été signé au mois de Décembre dernier dont la ratification doit intervenir prochainement à l'Assemblée Nationale et aux Chambres Fédérales. Il apporte de sensibles améliorations sur les points peu satisfaisants que nous avons signalés. Il permettra en effet aux Suisses de bénéficier de l'« avoir fiscal ».

Bien que nous eussions souhaité qu'il encourage un peu plus les investissements suisses en France, cet avenant représente une amélioration sensible par rapport au régime antérieur. C'est dans son application que l'on pourra juger si sa valeur égale les avantages accordés aux investissements suisses dans d'autres pays.

CONCLUSION

Les conditions actuelles restent favorables pour les échanges économiques entre nos deux pays, grâce à un effort certain fait par le Gouvernement français, pour mettre progressivement le pays dans les conditions les meilleures pour affronter les grandes transformations européennes qui se préparent.

Par ailleurs, il apparaît de plus en plus que le besoin de régionaliser les structures politiques et administratives françaises s'impose, ce qui paraît constituer un point de rapprochement supplémentaire entre les deux pays.

La Suisse, de son côté, par manque de main-d'œuvre et d'espace, devra se tourner vers ses voisins et il paraît souhaitable que dans l'esprit de coopération qui règne de part et d'autre, on puisse voir les échanges économiques aussi bien que culturels, se développer harmonieusement.

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

Le Conseil d'Administration de notre Compagnie s'est réuni quatre fois en 1969.

Récemment, nous avons eu le chagrin de perdre notre Membre d'Honneur, M. L. Bovet, qui fut Président et l'un des Fondateurs de notre Section de Marseille et du Sud-Est. Nous garderons de son appui fidèle et dévoué, un souvenir ému et reconnaissant.

Au cours de sa séance du 23 avril, le Conseil a enregistré avec regret la démission de son Président, M. Jean-Louis Gilliéron, qui a brillamment assumé cette tâche pendant sept ans. Le Conseil a désigné son successeur en la personne de M. Georges-E. Reymond, qui avait déjà présidé aux destinées de notre Compagnie de 1958 à 1962.

Pour exprimer sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la cause de notre Compagnie, le Conseil propose à l'Assemblée Générale de nommer M. Jean-Louis Gilliéron Membre d'Honneur.

Par ailleurs, le mandat d'administrateur de M. Edmond Chalut arrive à échéance cette année. Nous le remercions très sincèrement de son appui et de son dévouement au sein de notre Bureau et nous espérons qu'il voudra bien continuer à soutenir nos efforts et nos activités.

Les Membres suivants du Conseil, dont le mandat de trois ans vient à échéance à cette Assemblée, sont rééligibles.

Il s'agit de :

- M. Arthur Biedermann,
- M. Émile Bitterli,
- M. Jean Bridel,
- M. Paul Chaudet,
- M. Blaise Clerc,
- M. Jean-Otto Frey,
- M. Pierre Gschwind,
- M. Jean-François Lindt,
- M. Robert Montandon,
- M. Christian de Pourtalès,
- M. Robert Vernay,
- M. Bertrand Vernes.

D'autre part, nous proposons à l'Assemblée Générale, la nomination de deux nouveaux Administrateurs :

- M. Hans Schaffner, ancien Président de la Confédération suisse.
- M. Maurice Darbellay, Président-Directeur Général de la Librairie « Brentano's », Paris.

Nous proposons également la réintégration, après un an, de :

- M. Gérard Bauer, Président de la Fédération Horlogère Suisse,
- M. André Cramer,
- M. André Geiser, Administrateur-Directeur des Produits Sandoz S.A.
- M. Paul Gruaz, Gérant de la Société Pyragric,
- M. Jean de Senarclens, Docteur en Droit.

Nous exprimons notre gratitude à Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse et à M. Ernest Bauermeister, Conseiller d'Ambassade, chargé des Affaires Économiques et Financières, pour leur appui sincère et constant.

Nous ne saurions terminer le rapport de cet exercice sans exprimer notre reconnaissance pour l'excellent travail de nos Sections Rhône-Alpes et Centre et de Marseille et du Sud-Est. Étant donné le développement économique de leurs régions, elles devraient contribuer activement, dans les années à venir, à l'expansion de notre organisation.

Enfin, au siège central comme en province, l'ensemble du personnel n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour faire face aux problèmes quotidiens. Nous lui en exprimons notre sincère appréciation.

Allocution de Monsieur Jean-Louis Gilliéron Président de la Chambre de Commerce Suisse en France

Au moment de quitter la présidence de notre Compagnie, je me dois de faire le point pour voir où nous en sommes et où nous allons.

Au cours de ces sept dernières années, les échanges économiques entre la France et la Suisse se sont fortement développés, puisque, exprimés en francs suisses, les exportations suisses en France ont passé de 915 millions à 1.718 millions et les importations suisses de produits français de 2.006 millions à 2.750 millions.

Cette heureuse progression n'a toutefois pas été aussi forte qu'entre la France et ses partenaires du Marché commun. Cela est normal, mais un peu dommage, car la France pendant cinq siècles a été le premier partenaire commercial des Suisses. Il y a lieu de veiller à cette évolution.

Le développement des échanges commerciaux ne peut se faire sans que s'accroissent parallèlement les problèmes de toutes sortes qu'il faut résoudre. Chaque entreprise s'efforce de faire face aux siens et notre Ambassade, appuyée par la Division du Commerce, s'occupe de ceux qui exigent l'intervention de l'Administration. Mais entre ces deux pôles se situe une charnière, où se place notre Chambre de Commerce.

Son rôle s'accroît aussi par la force des choses. Il n'est pour s'en rendre compte, qu'à juger l'activité de ses secrétariats, dont vous avez pris connaissance dans notre rapport. Il en est de même ailleurs. C'est pourquoi des Chambres de Commerce Suisses se créent dans les pays à fort échange avec la Suisse : Pays-Bas, Suède, Grande-Bretagne, Allemagne Occidentale. Elles répondent à un besoin.

D'abord, parce que les dirigeants des sociétés suisses installées à l'étranger éprouvent la nécessité de se concerter pour trouver des solutions aux problèmes généraux ou spécifiques, qu'ils ne peuvent traiter seuls et qui ne sont pas du ressort des services diplomatiques.

De leur côté, les entreprises petites ou moyennes, que le marché français intéresse, ont, elles aussi, le besoin de disposer à Paris, Lyon et Marseille d'un *centre de renseignements et d'interventions*, pour leurs services juridiques, bancaires, fiscaux, de logements ou de cadres, voire enfin, pour approcher l'administration dans l'esprit de cette dernière.

Il en est de même pour les entreprises françaises qui prospectent le marché suisse. Les secrétariats de la Chambre de Commerce Suisse en France sont là pour les orienter.

Quant aux grandes sociétés, elles aussi trouvent un appui auprès de nous. En diverses occasions, nous le leur avons montré. Par exemple, en insistant pour que soit révisée la Convention franco-suisse pour éviter la double imposition, en organisant des rencontres entre grands industriels suisses et français, en montrant les possibilités de la sous-traitance en France, en signalant les rapprochements possibles ou en assurant le courrier à certaines périodes difficiles. Sans compter que dans un pays où le profit est souvent contesté et l'industrie parfois mal aimée, il est bon d'avoir le soutien d'un organisme comme le nôtre qui représente l'intérêt général aux yeux des pouvoirs publics.

La Confédération elle-même bénéficie de notre organisation par les appuis que cette dernière peut apporter à l'Ambassade dans des circonstances particulières ou simplement en allégeant des visites ou lettres multiples qui iraient chez elle si notre organisation n'existait pas. Nos manifestations sont pour elle aussi des occasions de rencontres utiles. Je ne citerai que nos dîners-conférences organisés pour MM. Michel Debré, Edgar Faure, Edgard Pisani, Maurice Schumann, Robert Schuman, et aujourd'hui, M. Couve de Murville.

Et lorsque nous nous efforçons d'obtenir la liaison entre le système des autoroutes françaises et suisses, nous rendons service autant à la Communauté suisse que française.

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale profite, lui aussi, de notre Chambre de Commerce, puisque, sachant notre intention d'organiser un pavillon suisse itinérant dans les grandes foires françaises, il peut concentrer ses efforts dans d'autres pays et nous laisser le soin de ce marché voisin de 50 millions d'habitants qui absorbe près de 10 % des exportations suisses, marché, je le rappelle, où vivent 96 000 Suisses, soit le tiers des Suisses de l'étranger.

Bien que cette brève description, qui schématise le contenu de notre rapport annuel, paraisse évidente, on est surpris de constater que les Chambres de Commerce Suisses à l'étranger sont encore mal connues, aussi bien des Autorités et des organisations professionnelles que des entreprises. Cela est regrettable car, de ce fait, un potentiel important n'est pas pleinement utilisé.

L'efficacité d'une Compagnie comme la nôtre ne s'acquiert pas en un jour. Pour nous, il a fallu cinquante ans d'expérience et d'efforts. Elle dépend essentiellement de la cohésion qui existe entre les Membres du Conseil, de leur dévouement, des relations étroites, fréquentes, confiantes avec l'Ambassadeur, ses collaborateurs et surtout son Conseiller Économique et Financier, de l'activité du Directeur général et des Secrétaires qui doivent être habitués aux affaires et aux relations avec les administrations, enfin, d'un personnel consciencieux, qualifié et rapide. Tout cela, nous avons la chance (je dois dire exceptionnelle) de l'avoir.

Certains d'entre vous, qui n'examinent pas attentivement nos comptes, seront surpris

de savoir qu'une Chambre de Commerce comme la nôtre n'est financée que par les cotisations de ses membres et quelques recettes provenant des publications ainsi que d'interventions limitées.

Nous nous réjouissons de voir que les entreprises françaises représentent près des 2/3 du nombre de nos membres ; cela est flatteur pour nous et montre bien leur amitié pour la Suisse.

Ce qui nous surprend, c'est que jusqu'à présent l'Administration Fédérale, à Berne, considère que tous les services que nous lui rendons vont de soi et qu'il n'y a pas lieu de nous rembourser des frais que nous encourons de ce fait. Sauf en cas de mandat de sa part. Or, notre action est partout et permanente pour développer les échanges économiques entre la France et la Suisse. Nous en connaissons les exigences et nous ne pouvons, ni de devons attendre de mandats pour agir.

Cette manière de voir est à la fois inéquitable et regrettable, car elle limite ainsi nos possibilités d'action, nos recettes ne permettant pas d'étoffer nos secrétariats comme ils le méritent.

Sans compter que l'action collective ou individuelle des membres du Conseil devrait être soutenue en vertu des dispositions de l'article 45 *bis* de la Constitution Fédérale, voté en 1966, précisément dans cet esprit-là.

Pour toutes ces raisons, nous espérons bien que, sous peu, l'Administration Fédérale appréciera mieux les tâches que nous remplissons (et je parle ici pour toutes les Chambres de Commerce Suisses à l'Étranger), et qu'elle contribuera, pour sa part, à nos charges, comme n'importe quelle partie prenante.

Je livre aussi à la méditation de tous ceux qui ne voient pas de manière précise et immédiate leur intérêt à apporter leur juste cotisation, la conception d'un grand ami de la Suisse. Il s'acquitte de sa cotisation comme d'une prime d'assurance, ayant su voir que les temps ne sont pas toujours au beau fixe.

Dans les années à venir, la Chambre de Commerce Suisse en France aura des tâches difficiles à assumer. Elle devra veiller à ce que la Suisse maintienne ses liens économiques étroits avec la France, dans le contexte d'une intégration progressive de l'Europe.

Du fait de la limitation du nombre des travailleurs étrangers en Suisse, les entreprises suisses devront dorénavant envisager de faire de la sous-traitance, notamment en France, comme nous l'avons suggéré dans un numéro spécial de notre Revue, en 1964.

D'autres devront y créer une implantation ou y développer celle qui existe. Les dédales de l'Administration française, parfois difficiles à comprendre par les Suisses, exigent qu'on les connaisse bien, ce qu'on ne saurait leur demander, et d'avoir des avis préalables plutôt que tardifs. Là encore, notre tâche sera de conseiller judicieusement, lorsqu'on nous sollicitera. Il faut éviter que se répètent tant d'avatars arrivés ces dernières années, à des sociétés suisses ou françaises qui ont cru bon d'interpréter trop restrictivement la pensée de Richelieu, lequel voyait dans le silence l'âme des affaires.

* * *

Quand on met fin à une fonction, on mesure, certes, ce qui a été fait, mais on voit surtout ce qu'on n'a pas eu le temps de faire.

Il serait bien souhaitable d'organiser un ou plusieurs déplacements d'industriels français en Suisse, alors qu'au cours de ces dernières années, nous avons surtout cherché à mieux connaître les régions françaises qui ont des rapports avec notre pays.

Je crois qu'il serait bon aussi que le Secrétariat de notre Compagnie puisse accueillir, en permanence, quelques stagiaires venant des administrations suisses ou cantonales, des grands organismes professionnels, ou qui, sortant de l'Université sont destinés à les rejoindre. Ce serait un heureux moyen d'aider les Suisses de l'économie à mieux connaître la France et son monde des affaires.

Nous devrions aussi coordonner nos efforts avec ceux de la Chambre française de commerce et d'industrie en Suisse, ainsi qu'avec d'autres organisations suisses proches de nous et souvent complémentaires.

A l'occasion de notre Cinquantenaire, et par la suite, nous avons créé un embryon de relations entre le Conseil National du Patronat Français et le Vorort. Il serait heureux de les poursuivre et que, l'an prochain, une nouvelle rencontre ait lieu, pour le grand bien de nos deux pays. Notre Conseil peut en prendre la charge, lui qui compte, depuis quelques instants, un deuxième ancien Président de la Confédération Suisse parmi ses membres.

Enfin, je pense que nos rapports avec les journalistes suisses, en particulier, n'ont pas été assez étroits, car malgré leurs efforts, les événements qui émaillent la vie de la France sont souvent mal interprétés en Suisse, ce qui est dommage. Nous devrions mieux les informer dans notre domaine.

Je conclus, en souhaitant à celui qui me succède, dont la compétence est grande, ainsi qu'au Bureau et au Conseil, qu'ils réussissent dans leur tâche et qu'ils contribuent, dans cette période cruciale de l'Histoire où l'Europe se construit, à rapprocher toujours plus deux nations voisines, l'une grande, l'autre plus petite, qui se complètent de si heureuse manière.

Allocution de Son Excellence Monsieur Pierre Dupont

Ambassadeur de Suisse en France

*(lue par Monsieur Ernest Bauermeister, Conseiller d'Ambassade
chargé des affaires économiques et financières)*

Les mois qui vont venir sont particulièrement importants pour la Suisse. C'est en effet dès la fin de ce mois que vont s'ouvrir les négociations sur ce qu'on est convenu d'appeler l'élargissement du Marché commun.

Comment se pose le problème pour notre pays? Voyons tout d'abord quelles sont ses relations économiques avec la Communauté européenne. La Suisse est, à elle seule, le troisième client de la Communauté après les États-Unis et le Royaume-Uni. Représentant 13,2 milliards, les importations suisses en provenance du Marché commun en 1969 sont presque égales à celles du Royaume-Uni ou à l'ensemble des trois pays scandinaves. En revanche, les exportations suisses à destination de la Communauté sont beaucoup plus modestes que celles de la Grande-Bretagne ou des pays scandinaves, et la balance commerciale de la CEE et de la Suisse accuse donc ainsi un solde actif en faveur du Marché commun qui s'est élevé à plus de 5,5 milliards de francs suisses en moyenne pour les années 1968 et 1969. En 1969, les importations suisses en provenance de la Communauté se composent, à raison de 89 %, de produits industriels et atteignent 11,8 milliards. Ainsi, dans le seul secteur industriel, la balance commerciale de la CEE avec la Suisse a accusé un solde actif de 5 milliards de francs suisses. Dans le domaine des échanges agricoles, la Suisse constitue un débouché particulièrement important pour les excédents agricoles élevés du Marché commun. La Suisse absorbe un tiers de toutes les exportations agricoles de la CEE vers les pays européens et 13 % des exportations agricoles totales de la Communauté. La Suisse s'approvisionne ainsi auprès du Marché commun pour près de la moitié environ de ses importations agricoles.

Le problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse a beaucoup fait parler de lui ces derniers temps et, avec sagesse, le peuple suisse a repoussé l'initiative Schwarzenbach. La question était importante pour nos relations futures avec la Communauté qui prévoit la libre circulation des travailleurs, mais aussi par le fait que les 3/4 de cette main-d'œuvre étrangère travaillant en Suisse (soit 437.000 personnes) venaient de pays membres du Marché commun. Le transfert de leurs salaires à destination de la Communauté peut être estimé à 800 millions de francs.

Dans le secteur financier, les capitaux exportés de la Suisse vers la Communauté sont approximativement de 3 à 4 milliards de francs suisses. La part de la Communauté dans le total des biens suisses à l'étranger, total estimé à 122 milliards de francs environ, représente 25 à 30 %, soit un montant de 30 à 37 milliards de francs suisses. En matière d'assurances et de tourisme, d'étroites relations existent entre la Suisse et la Communauté, et si le solde des échanges est ici favorable à la Suisse, il n'en reste pas moins que les assureurs suisses couvrent pour leurs clients de la Communauté des risques importants et que les touristes suisses dépensent dans les pays du Marché commun des sommes considérables.

Enfin, par sa position au cœur de l'Europe, qui est presque aussi le centre du Marché commun, la Suisse joue un rôle important dans le trafic de marchandises entre les divers pays de la Communauté. En effet, les voies d'acheminement les plus courtes et les moins chères entre le Nord et le Sud traversent souvent la Suisse, et c'est ainsi que 10 millions de tonnes en provenance et à destination des pays de la Communauté ont transité par la Suisse en 1969.

Tous ces chiffres dans ces différents secteurs, montrent bien l'interdépendance de nos économies entre la Suisse et le Marché commun. Il ne peut d'ailleurs en être autrement puisque celui-ci est constitué par les principaux voisins de la Suisse, et par des partenaires avec lesquels nos relations commerciales ont toujours été intenses. La conclusion que l'on peut donc tirer de cette interdépendance économique, c'est que toute barrière qui imposerait des divisions est un non-sens pour la prospérité mutuelle et un danger finalement même pour le Marché commun. Nos économies européennes sont en effet devenues solidaires. Et le Conseil fédéral a, depuis longtemps, souhaité voir disparaître les barrières qui ont séparé le Marché commun de l'AELE.

Le problème se pose à nouveau, et, vous le savez, la Suisse a manifesté clairement, dans ses différentes démarches auprès de la Communauté, son intention de participer, elle aussi, à l'unification européenne. A son avis, cette unification ne devrait cependant pas être nécessairement définie par des principes rigides, mais pourrait se réaliser d'une façon libérale, correspondant à la nature et aux traditions de l'Europe. Le respect des individualités nationales est un principe fondamental dans toute la vie des peuples. C'est la condition même de toute construction saine qui vise à grouper les États. La Suisse s'est donc félicitée de l'engagement pris à la Conférence au sommet de La Haye de respecter les particularités nationales et de favoriser la détente internationale ainsi que l'entente entre les peuples. La Suisse, par sa tradition démocratique, par son souci constant d'avoir des relations universelles, est en mesure de jouer dans ce sens un rôle positif dans la construction de l'Europe. Il devrait donc être possible de définir une forme d'organisation européenne où les pays neutres trouvent une place appropriée et, comme M. Graber, Conseiller fédéral, l'a dit récemment à Strasbourg devant le Conseil de l'Europe : « En ce qui concerne mon pays, il faudrait dégager une solution qui lui permette de participer à l'établissement d'une plus large unité européenne, sans abandonner son individualité et sa neutralité, grâce auxquelles l'apport de la Suisse pourra pleinement déployer ses effets. Notre détermination de participer à l'œuvre commune n'est limitée que par notre attachement au fonctionnement démocratique et fédéraliste de nos institutions ainsi qu'à notre neutralité permanente ».

Selon la procédure envisagée à Bruxelles et pour tenir compte du désir exprimé par le Conseil fédéral, des conversations exploratoires auront lieu entre la Communauté et la Suisse dès que commencera l'examen des demandes d'adhésion présentées par la Grande-Bretagne et les autres pays candidats. Un effort de réflexion, d'imagination, un examen approfondi de nos étroites relations avec la Communauté devraient permettre d'étudier, sans parti pris de part et d'autre, toutes les possibilités, sans exclure, comme le Conseil fédéral l'a souligné à maintes reprises, des solutions nouvelles.

Je ne voudrais pas terminer ce rapide exposé sans exprimer à M. Gilliéron toute ma gratitude et celle des autorités suisses pour la manière exemplaire dont il a dirigé la Chambre au cours de sa présidence. Par son souci constant d'efficacité, ses connaissances des économies suisse et française, son savoir faire et, soulignons-le, sa persévérance, il a donné à la Chambre un rayonnement remarquable qui a hautement servi les intérêts privés suisses en France. Je tiens aussi à vous remercier du caractère confiant et amical que vous avez toujours su donner à votre collaboration avec l'Ambassade.

Au nouveau Président, M. Reymond, j'adresse mes vœux. Vous avez déjà, et avec distinction, assumé la présidence de cette Chambre. Je sais donc que la Chambre passe une fois encore en de bonnes mains.

Rapport du Trésorier pour l'exercice 1969

Il est bien évident qu'une Association, suivant la loi de 1901, sans but lucratif — c'est le cas de notre Compagnie —, ne permet pas à son trésorier de vous présenter un rapport bien attractif. Mais si une telle association, de par sa destination, ne peut envisager de bénéfice, elle n'est cependant pas à l'abri de pertes, raison plus que suffisante pour cet examen annuel des finances de notre Compagnie.

Les documents entre vos mains peuvent paraître, à première vue, surprenants :

— d'une part, un Compte d'Exploitation déficitaire de quelque 8.700 F. Rien de très grave en soi : environ 0,9 % du total ;

— d'autre part, un large excédent des « recettes sur les dépenses » au passif du Bilan.

L'explication de cette apparente anomalie est donnée par le compte des P.P. dans lequel apparaît le Fonds d'Expansion créé à l'occasion de notre Cinquantenaire, à la fin de 1968. Les sommes récoltées fin 1968 — début 1969 — ont été comptabilisées dans leur totalité en 1969 et montrent, en atteignant un montant de 109.759 F que notre Compagnie sait retenir l'attention de beaucoup. Que les généreux donateurs soient tous, ce soir, vivement remerciés.

La valeur totale du Bilan 1969 de 616.136 F présente une augmentation de l'ordre de 24 % par rapport au bilan de 452.754 F au 31 décembre 1968. Cette augmentation s'explique en grande partie par la présence du Fonds d'Expansion mais aussi par un alourdissement de nos dettes à court terme, contrebalancé, par ailleurs, par une progression des valeurs réalisables. La légère perte d'exploitation, déjà mentionnée, n'apporte aucune gêne immédiate sur le plan de la trésorerie. En effet, la liquidité de notre Compagnie est supérieure à celle de l'année 1968, puisque le découvert des banques (découvert accordé à la Compagnie il y a maintenant plusieurs années) a été ramené au 31 décembre 1969 de 154.657 F à 132.970 F.

Si le Bilan est en augmentation, notre Compte d'Exploitation, lui, est en diminution : de 981.059 F à fin 1968, il passe à 965.752 F au 31 décembre 1969, soit une diminution d'environ 1,5 %. Cela peut paraître étonnant puisque mon prédécesseur annonçait dans son rapport de l'année dernière que 1969 bénéficierait des augmentations du montant des cotisations votées en 1968. Comme le montrent les chiffres, 1969 accuse avec 536.614 F de cotisations encaissées une augmentation importante (environ 11 %) sur les 482.506 F de 1968.

Quelles sont alors les causes de la diminution du total du Compte d'Exploitation ? Essentiellement des Produits et Charges plus faibles dans deux départements de nos activités : les Publications et les Manifestations. En ce qui concerne les Publications, nous avons eu plus de peine à assurer notre plein d'annonceurs. Quant aux Manifestations, ce poste était très élevé en 1968, à la suite des Fêtes du Cinquantenaire. Il est donc tout naturel de le voir diminuer en 1969. Les autres rubriques du Compte d'Exploitation sont restées relativement stables, avec cependant une tendance générale à l'augmentation de nos charges, due essentiellement à l'augmentation des salaires, prestations de services et prix des fournitures. Cette augmentation a été contrebalancée par le montant plus élevé des cotisations.

Comme vous pourrez le constater, le Fonds d'Expansion n'apparaît pas au Compte d'Exploitation, ce qui est normal, compte tenu de son aspect accidentel.

Pour terminer, j'aimerais attirer votre attention sur un point particulier. Nous nous sommes demandé ce que nous coûtait et ce que nous rapportaient réellement nos différents départements :

- service juridique,
- service commercial,
- publications,
- manifestations,
- etc.

Il est clair qu'avec un montant global de cotisations encaissées de 536.614 F, nous ne pourrions pas pratiquement équilibrer un compte de Charges de quelque 965.752 F. Après affectation des frais de personnel, des frais de gestion et les achats à chacun des départements, suivant différents chefs de répartition, nous avons calculé pour chacun des départements son coefficient d'auto-financement. Autrement dit, la part des dépenses que le département pouvait couvrir par ses propres recettes. Avec un coefficient de 1, le département est en équilibre, c'est-à-dire vit de ses propres ressources sans faire appel aux cotisations. Les coefficients ainsi obtenus varient de 0,03 — il s'agit du service commercial qui n'a pratiquement pas de ressources propres, puisque réellement service par destination — aux environs de 0,80 pour la revue qui, grâce à ses annonceurs, a tendance à s'auto-équilibrer.

Nous espérons que cette méthode d'investigation autorisera notre Compagnie à tirer le meilleur parti des cotisations de ses adhérents que nous remercions ici pour la confiance qu'ils veulent bien nous accorder.

Il me reste à souligner que nos sections de Lyon et Marseille ont su faire face à leurs dépenses, avec leurs propres moyens. Nous les en félicitons.

Compte d'exploitation de l'exercice 1969

CHARGES

PRODUITS

	F			F
STOCK AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23.281,53		STOCK A LA FIN DE L'EXERCICE	25.750,85
FRAIS DES PUBLICATIONS	191.363,38		PRODUITS DES PUBLICATIONS	280.418,28
ACHATS DIVERS	1.952,52		PRODUITS DES MANIFESTATIONS	37.563,00
FRAIS DES MANIFESTATIONS	44.141,03		COTISATIONS FRANCE ET SUISSE	536.614,80
FRAIS DE PERSONNEL	407.385,80		RECETTES JURIDIQUES ET COMMERCIALES	38.790,79
IMPOTS ET TAXES	64.049,40		RECETTES DIVERSES	23.643,99
TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	111.322,75		PRODUITS FINANCIERS	14.197,01
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	19.670,66		RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8.773,51
FRAIS DIVERS DE GESTION	99.810,52			
FRAIS FINANCIERS	2.774,64			
	965.752,23			965.752,23

Compte de pertes et profits de l'exercice 1969

CHARGES

PRODUITS

	F			F	F
RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	8.773,51		RECETTES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	17.102,65	
DÉPENSES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	6.656,98		RECETTES EXCEPTIONNELLES :		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	629,36		— FONDS D'EXPANSION	190.728,50	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	110.802,71		— AUTRES RECETTES EXCEPTIONNELLES	31,41	109.759,91
	126.862,56				126.862,56

Bilan au 31 décembre 1969

ACTIF

PASSIF

	F	F		F	F
VALEURS IMMOBILISÉES			FONDS PROPRES		
Prêts à plus d'un an	86.116,26		Fonds propres au 31 décembre 1968	112.395,01	
Titres de participation	35.000,00		Excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1969	110.802,71	223.197,72
Dépôts et cautionnements	300,58	121.416,84			
VALEURS D'EXPLOITATION			DETTES A LONG ET MOYEN TERME		
Stock papier d'impression		25.750,85	Dettes à plus d'un an		3.344,12
VALEURS RÉALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES			DETTES A COURT TERME		
Clients	82.629,18		Fournisseurs	77.895,56	
Autres débiteurs	40.851,85		Autres créanciers	64.324,79	
Comptes de régularisation-actif	14.206,52		Comptes de régularisation-passif	114.404,26	
Titres de placement	234.128,78		Banques	132.970,10	389.594,71
Banques et chèques postaux	93.914,47				
Caisse	3.238,06	468.968,86			
		616.136,55			616.136,55

Sur la base des travaux et contrôles auxquels nous avons procédé auprès de la CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE à Paris, nous certifions que les chiffres du compte d'Exploitation et du compte de Pertes et Profits de l'exercice 1969, ainsi que ceux du Bilan au 31 décembre 1969, reproduits ci-dessus, ressortent bien des livres et comptes de cette Association, traduisent les éléments de charges et produits de l'exercice considéré et reflètent effectivement la situation active et passive à cette date.

Paris, le 29 mai 1970

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE FRANÇAISE
D'EXPERTISE COMPTABLE

B. Le Roy J. Gornet
Experts comptables D.P.L.E.
inscrits au Tableau de l'ORDRE à Paris